

**TOUT SECTEUR
PRÉVENTION**



PRAP PE



CONTACT

MFR JARNAC
12 rue Ernest Merlin
16200 JARNAC
Tel : 05 45 35 37 64
mfr.jarnac@mfr.asso.fr

SIRET : 337 780 639 00023
N° Activité : 54 16 00187 16

La MFR-CFA de Jarnac est un établissement privé associatif de l'économie sociale et solidaire, sous contrat d'association avec le Ministère de l'Agriculture.

jarnac.mfr.fr

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
JARNAC

**ACTEUR PRAP
PRÉVENTION DES RISQUES
LIÉS A L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
PETITE ENFANCE**

**GESTES
ET POSTURES**



**Habilité
INRS
CARSAT**

Adopter les **bonnes pratiques** et les gestes appropriés à la tâche à effectuer pour un **mieux-être au travail** et **réduire les risques professionnels**.

DURÉE	PUBLIC	PÉDAGOGIE
14 h ou 21 heures Soit 2/3 journées de 7h	Salariés du secteur de la Petite Enfance	30% théorie 70% pratique Travail d'intersession
ORGANISATION	PRÉ REQUIS	INTERVENANT
2/3 journées non consécutives	Aucun	Formateur PRAP certifié par l'INRS

MAINTIEN ET ACTUALISATION DE COMPÉTENCES

Tous les 2 ans / durée 7H *

*** Cf fiche Acteur PRAP MAC**

PUBLIC CONCERNÉ , CONDITIONS D'ACCÈS, PRÉREQUIS

Tout salarié qui a dans son activité **une part importante de travail physique** :

- Manutentions manuelles
- Ports de charge
- Travaux ou gestes répétitifs
- Mauvaises postures ...

Cette activité physique va nuire à la santé du salarié :

- Lombalgies
- Problèmes articulaires
- Efforts inutiles, excessifs
- ...



La MFR dispose de deux référents handicap, nous consulter pour adapter votre parcours.

TOUT SECTEUR PRÉVENTION



PRAP PE



LIEUX DE FORMATION

Sur le lieu de travail

Angoulême - Jarnac



**GESTES ET POSTURES
HABILITÉ INRS / CARSAT**

Le formateur PRAP est certifié
par le réseau Assurance Maladie
Risques Professionnels / INRS

Le centre de formation est
habilité par ce même réseau



À CONSULTER SUR NOTRE SITE INTERNET



- DATES
- DÉLAIS D'ACCÈS
- TARIF
- RATIOS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION

 jarnac.mfr.fr

Sous réserve de modification V170123

CONTENU DE LA FORMATION

- 1 Être capable de se situer en tant **qu'acteur de prévention des risques** liés à l'activité physique au sein de son entreprise :
 - Comprendre l'intérêt de la prévention
 - Connaître les risques de son métier
- 2 Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin **d'identifier les différentes atteintes à la santé**
 - Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique
 - Observer son travail pour voir ce qui peut nuire à sa santé
- 3 Être capable de participer à la **maîtrise du risque** dans son entreprise
 - Proposer des améliorations de sa situation de travail
 - Faire remonter aux personnes concernées
 - Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques
- Inscrire ses actions dans la démarche de prévention de la structure
- Réaliser l'évaluation de ses risques professionnels
- Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles

VALIDER LA FORMATION

- 1 **Obtention du CERTIFICAT ACTEUR PRAP PE, durée de validité 2 ans**
 - Avoir suivi l'intégralité de la session de formation initiale
 - Avoir validé l'intégralité des compétences du **référentiel de compétences PRAP PE**
 - Avoir validé l'épreuve certificative de fin de formation organisée par le formateur certifié par l'INRS
 - Remise d'une attestation de fin de formation et de compétences acquises conformément à l'Article L. 6353-1 du Code du Travail
- 2 **Obligation de MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES - MAC, tous les 24 mois**
 - Obligation de suivre la formation MAC d'une journée, soit 7 heures tous les 2 ans
 - Remise d'une attestation de fin de formation et de réactualisation des compétences conformément à l'Article L. 6353-1 du Code du Travail

